

DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION Valant règlement de consultation Mise en place de l'Atelier des Paysages

wise en place de l'Ateller des Paysages « Accueillir le vivant » à Sauxillanges

1- <u>Dénomination des cocontractants</u>

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 13 octobre 2020.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise) Nom : Adresse : SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte:

Conformément à l'objectif opérationnel « 1.2.1 : Construire une culture paysagère partagée » inscrit dans la Charte 2011-2026, le Parc s'est engagé à soutenir un programme d'« Ateliers des Paysages». Les Ateliers interviennent à différents stades du projet et visent à faire redécouvrir leurs paysages aux habitants, visiteurs et gestionnaires du territoire ; mais également à partager collectivement leurs perceptions et à se projeter ensemble dans le futur.



Ils s'inscrivent dans le cadre de démarches de participations citoyennes de plus en plus mobilisées lors de projets de paysage et d'espaces ou d'équipements publics et visent à co-définir et co-construire les aménagements avec l'usager.

Dans la continuité de l'étude centre-bourg « La Mécanique du Bourg » à Sauxillanges, un Atelier des Paysages portant sur l'élaboration d'un programme d'aménagement dans le cadre de projets participatifs est initié depuis juin 2021.

Cet atelier a comme objectif d'« **accueillir le vivant** » pour affirmer la place et le rôle du végétal dans le bourg de Sauxillanges.

Cet atelier s'est réalisé en trois temps :

- La réalisation d'un diagnostic en concertation avec les élus, les habitants et les services techniques de la commune ;
- L'élaboration de plusieurs scénarios d'aménagement sur trois secteurs du bourg : le site clunisien, le fort villageois et la ville basse ;
- La préparation de trois jours de chantiers participatifs.

Ce temps de concertation a permis d'évaluer l'ampleur du projet de végétalisation et également les différentes problématiques suscitées par cette action. Notamment, des remarques ont été émise lors des ateliers de concertation sur la durabilité des plantations, le mode de gestion. La réussite de ce projet passe en effet par une appropriation généralisée de la démarche par les habitants mais aussi par une fine connaissance des végétaux plantés. Afin de remédier à ces différents points, le Parc propose une nouvelle mission d'Atelier des Paysages.

Objectif:

La mission qui sera confiée au prestataire se concentre sur trois axes :

- Affirmer le projet de végétalisation dans la partie « Fort Villageois »

Il est demandé de mettre en place dans la continuité des chantiers réalisés une ou plusieurs journées de chantiers participatifs incluant :

- La conception affinée sur le secteur « Fort Villageois » (en annexe)
- La mise en œuvre collective des plantations selon les palettes végétales définies dans le programme d'aménagement,
- o L'encadrement de la participation des habitants au chantier,
- o L'animation de la participation des habitants au chantier,
- o Les temps de préparation préalables aux temps de chantiers participatifs.

- Former les habitants à la reconnaissance des plantes et à leurs gestions

Un temps spécifique, sur au moins une journée, de sensibilisation, de formation devra être organisé à destination des habitants, des employés techniques et des élus. Cette formation privilégiera des méthodes ludiques et en plein air. Les questions de reconnaissance des végétaux, de leurs croissances et surtout de leurs entretiens doivent être évoquées.



- Propager cette action à un large public

Afin que ce projet soit largement partagé, dans le temps et dans l'espace, il est demandé de réaliser un film retraçant la démarche du projet et le déroulé des différents moments du chantier et de formations.

Les modes de diffusion sont multiples :

- Sur les réseaux numériques du Parc et des partenaires du projet ainsi que toutes autres structures souhaitant participer à cette diffusion.
- Au cours de journées d'informations et ou d'évènementiels comme outil de sensibilisation auprès de différents publics.

Précision sur les attentes du chantier :

Les aménagements réalisés devront respecter l'esprit des lieux. Economes et écologiques, ils devront proposer au visiteur une approche sensible tout en valorisant les ressources locales.

La fourniture de végétaux s'effectuera auprès d'une pépinière labélisée Végétal Local, ou engagée dans la démarche.

Dans la mesure du possible, la liste des végétaux sera réalisée en amont, en concertation avec la pépinière afin d'anticiper les mises en culture.

Calendrier:

Le chantier participatif avec les habitants est prévu dans la semaine du 15 au 21 novembre 2021. Le contrat sera conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 15 décembre 2021. Le calendrier est strict et ne pourra pas être modifié.

Moyens mis en œuvre par la commune :

- Les fournitures de chantier et les achats de végétaux seront financés sur une enveloppe différente de celle de la présente consultation.
- Une mobilisation des services municipaux et de leurs moyens techniques est possible pour les phases de chantiers participatifs. Les modalités du recours aux services techniques municipaux seront à définir en phase « élaboration du programme d'aménagement ».
- La commune de Sauxillanges prendra en charge la gestion des inscriptions aux chantiers participatifs.
- La commune de Sauxillanges s'occupera de l'information autour de l'Atelier des Paysages et prendra en charge les dépenses relatives à l'information autour de l'Atelier des Paysages.



- La logistique pour les repas durant le chantier participatif sera assurée par la commune sur un nombre de personnes défini par inscription, et dans la limite de l'enveloppe allouée.

Durant la durée de la crise sanitaire, tout événement se déroulera dans le strict respect des mesures sanitaires et des gestes barrière en vigueur.

Comité de suivi du projet :

L'atelier des paysages sera suivi par un comité composé : du Parc Livradois-Forez (Maitre d'ouvrage), de la commune de Sauxillanges, du CAUE 63 et de toute autre organisme ou personne-ressource identifié.e au long de la démarche.

Le film sera restitué au plus tard le 10 décembre sur clé USB ou par téléchargement.

Un rapport d'étude provisoire sera transmis <u>au plus tard le 25 novembre 2021</u>. Le rapport d'étude définitif sera remis <u>au plus tard le 1^{er} décembre 2021</u>.

Le rapport définitif correspondant à cette mission sera fourni en 2 exemplaires papier couleur ainsi qu'une version informatique sur clé USB (version Word et PDF, photographies et graphiques en format jpeg, cartographies et fichiers techniques en format modifiable).

Sur la première de couverture et sur l'introduction de la vidéo, le logo du financeur (Région Auvergne-Rhône-Alpes) ainsi que le logo du Parc qui seront mentionnés en tant que maître d'ouvrage. Le Parc fournira les visuels adéquats.



4- Compétences

Le prestataires devra obligatoirement présenter les compétences suivantes :

- Paysagiste concepteur, paysagiste
- en conduite de démarches participatives et en conduite de projets dans l'espace public,
- Une sensibilité au Vivant et une excellente connaissance du monde végétal est souhaitée.
- Des bonnes connaissances en matière de conception vidéo et production audiovisuelle.

5- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1. Planning d'intervention (50%)
- 2. Compétences de l'équipe, compréhension du projet et méthode (40%)
- 3. Prix de l'offre (10%)

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6- Pièces constitutives de la consultation

Le présent document descriptif de la consultation et le devis.

7- Propriété des données cartographiques et des études

Les photographies, les cartographies, les schémas et les dessins techniques illustrant le rapport pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image.

Le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage de cette étude dans toute communication interne ou externe.

Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées de cette étude ou des données cartographiques ou techniques.



8- Éléments financiers

Pour ce projet le Parc Livradois-Forez dispose d'un budget maximum de 12 000 € TTC.

9- Durée du marché

Le présent marché débutera à la notification du prestataire et durera jusqu'au 15 décembre 2021.

10-	<u>Montant de la</u>	prestation	<u>(a renseignei</u>	<u>par rentreprise)</u>
Montant	HT:			
Taux de	TVA:			
Montant	TTC:			

40 Montant de la mantation (à name signament l'autre miss)

11- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures suivant l'avancement des prestations.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante : compta@parc-livradois-forez.org. Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

12- Acomptes

- Un premier acompte de 50% du montant total de la prestation sera versé à la signature du présent marché, sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 50% valant solde du marché sera versé à la remise du rapport définitif.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

13- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le mercredi 20 octobre 2021 à 12h00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.



Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ La présentation succincte de l'équipe
- ✓ Le calendrier et planning d'intervention envisagé
- ✓ Une note méthodologique
- ✓ Un maximum de 4 pages de références sur des projets similaires
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et de	éfinitifs.
Le	
Signature	e et Cachet de l'entreprise
Le	
Signature	e et Cachet du Directeur



Annexe : Piste de réflexion sur le fleurissement dans le « Fort Villageois »

SCÉNARIO 3 : COMMENCER PAR LE VILLAGE FORTIFIÉ

Dans ce scénario, l'idée est de démarrer par le «fort villageols», les ruelles et placettes étroites autour de l'église. Les plantes seraient à la fois composés de plantes ornementales colorées, des grimpantes et également des plantes condimentaires pour les usages quotidiens.

Les + de cette proposition :

- -SI aujourdhul on ne se sent pas Invité pour s'y poser, la place Catherine Girerd à un fort potentiel : elle est ombragée, arborée et à déja commencé à être plantée par les riverains.
- -Nous avons le sentiment que c'est la bonne échelle de place au vu du budget : on peut y faire quelque chose de chouette, qui aura un impact.
- -L'envle de départ portait plutot sur ce coeur de bourg, sur le format linéaire en pled de façades.

Les - de cette proposition :

-Cela remet en question de stationnement, la circulation : difficile de prendre des décisions qui vont impacter des riverains qui ne sont pas présent autour de la table au moment du débat.





